



Enquête sur le CCF : y a pas photo, un retrait du texte s'impose

Le SNEP-FSU a lancé une enquête sur le CCF auprès des collègues de lycée, le nombre de réponses (près de 1000 et sur toutes les académies), lui confère largement le niveau de validation des Instituts de sondage. De plus, en fin de questionnaire les enseignants pouvaient aussi s'exprimer librement (E.L).

Cette enquête confirme les analyses du SNEP, et montre une profession en colère qui souhaite à la quasi-unanimité le rejet de ces textes avant la session du Bac 2021.

La profession à 94,2% refuse l'abandon de référentiels nationaux par APSA. Les enseignant.es en mesurent les conséquences pour notre discipline car « les référentiels par APSA constituent une part de notre « référence » scolaire et participent à l'identité de notre discipline » (E.L)

La discipline se prive de toute mesure de ses effets (cf. dernier rapport de la Cour des comptes). Les épreuves nationales constituent l'étalon commun de la mesure des acquisitions en EPS. Avec ce « thermomètre » partagé on peut établir des bilans, diagnostiquer les écarts. Les collègues s'étonnent : « la commission d'harmonisation ne pourra plus rien mesurer, ex : les notes Filles et Garçons. » (E.L)

Avec ce texte les enseignant.es expriment à 90,5% leur inquiétude de voir s'accroître les inégalités. Ils sont attachés à des exigences nationales communes pour les programmes et la certification, qui sont le « ciment » de notre discipline et sont le garant d'une égalité sur l'ensemble du territoire. Ce refus « d'assignation à résidence » qui entérine les différences locales, montre que les enseignant.es ne sont pas dupes des éléments de langage utilisés par l'institution sur l'adaptation aux besoins locaux en proposant une EPS *moins disante*. Ils tiennent aux valeurs et ambitions de l'Ecole et à une EPS une et indivisible.

Sur la limitation des points de la motricité à 12 points (60% de la note), les enseignant.es sont majoritairement (84,7%) choqué.es que la spécificité culturelle de la discipline, au travers de la technique et de la performance sportive et artistique s'en trouve minorée. « Que dirait-on si en mathématiques, la prestation « mathématiques » d'un.e élève était notée sur 12 points, et le reste sur du périphérique ? » (E.L)

Les enseignant.es ne sont pas opposé.es à la prise en compte des savoirs relatifs à différents rôles, « mais encore faut-il que leurs savoirs soient clairement identifiés pour être évalués et que leur part dans la note soit minorée. » (E.L) La subjectivité liée à l'évaluation de ces éléments, la multitude des observables, le danger d'une valorisation du conformisme sont autant d'obstacles à une certification sérieuse. En l'absence de cadre objectif, les enseignant.es (89,9 %) craignent des tensions avec les élèves au moment de l'attribution de la note. De plus, certain.es nous disent : « par expériences, ces procédures et leur poids dans la note vont favoriser les élèves qui maîtrisent le mieux les codes scolaires. » (E.L)

Autre goutte qui fait déborder le vase : le choix par les élèves de leurs critères de notation, n'est pas acceptable (92,4 %). Les enseignant.es se questionnent : « comment sera guidé le choix de l'élève ? En fonction de l'appréciation subjective qu'il ou elle aura d'avoir été ou non un.e bon.ne élève et/ou son appréciation du rapport pédagogique qu'il a entretenu avec l'enseignant.e tout au long du cycle ?

» (E.L). Il est certain qu'une pression « affective » va peser indirectement sur les relations pédagogiques tout au long de l'apprentissage car, in fine, il en va pour l'élève de son évaluation. Un grand nombre de prof d'EPS (87,9%) prévoit un véritable casse-tête organisationnel le jour J, avec au choix de chaque élève les modalités de l'épreuve, la répartition des points entre AFL2 et AFL3. « C'est une véritable usine à gaz. » (E.L)

Les pressions des institutions locales subies par les enseignant.es sont très variables et les avis sont partagés, preuve de l'embarras de certains IPR sur le contenu de ce texte ou au contraire du zèle d'autres. En l'absence de cadre national, la validation des épreuves certificatives à l'échelle académique risque d'installer des « baronnies locales ». Des commissions ad hoc dans certaines académies se mettent déjà en place, imposant des injonctions souvent contradictoires. Une liberté donc de plus en plus conditionnelle...

Le CCF EPS ne peut rester en l'état, son remplacement est une nécessité, ne serait-ce que pour la reconnaissance de ce que les élèves apprennent et maîtrisent en EPS ! Les enseignant.es souhaitent son retrait à 94,1% et proposent différents modes d'actions.

Suite à une levée de boucliers collective des enseignant.es, et face à des textes ineptes difficiles à défendre, le Ministre vient d'annoncer des changements dans les récents programmes de français et d'anglais.

Avec le SNEP-FSU, les enseignant.es d'EPS doivent faire de même et imposer des modifications du CCF tel qu'il est prévu actuellement.

Sébastien Molenat

Janvier 2020